

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/5725
29 mai 1964
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETRE ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE, LE 28 MAI 1964,
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'INDONESIE

D'ordre de mon gouvernement, et conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de demander à être invité à participer, sans droit de vote, au débat que le Conseil de sécurité va consacrer prochainement à la question de l'apartheid.

Mon gouvernement est, en particulier, profondément préoccupé par le sort des quelque 50 000 habitants dits "de couleur" de l'Afrique du Sud qui sont d'origine indonésienne et qui continuent d'être les victimes de la politique d'apartheid.

Les pouvoirs m'accréditant en tant que représentant de mon gouvernement seront communiqués au Secrétaire général en temps voulu.

Le Représentant permanent de l'Indonésie auprès
de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) L. N. Palar

